



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation : 24/04/2014

PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le 30 avril 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents : Madame Blandine CARATY donne pouvoir à Monsieur DENAGISCARDE, Madame Catherine HOWARD donne pouvoir à Monsieur Régis PIERROT

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Après avoir fait l'appel, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 20h35.

*Madame Blandine CARATY a donné pouvoir à Monsieur le Maire
Madame Catherine HOWARD a donné pouvoir à Régis PIERROT*

Monique GAILHOU est désignée secrétaire de séance.

AFFAIRES GENERALES

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 mars 2014.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Désignation des délégués au Syndicat AEP Vallée de l'Arros (1 titulaire et 1 suppléant)

Monsieur le Maire est désigné délégué titulaire et Monsieur Jean-Louis GABAS est désigné délégué suppléant. Adopté à l'unanimité.

3. Désignation des délégués au Syndicat mixte Développement des coteaux des Hautes-Pyrénées (1 titulaire et 1 suppléant)

Monsieur le Maire est désigné délégué titulaire et Madame Monique GAILHOU est désignée déléguée suppléante. Abstention des Messieurs Francis ARTIGUE et Nicolas DATAS-TAPIE

4. Désignation des délégués au Syndicat département d'électricité (1 titulaire et 1 suppléant dont le Maire)

Monsieur le Maire est désigné délégué titulaire et Monsieur Régis PIERROT est désigné délégué suppléant. Abstention de Messieurs Francis ARTIGUE et Nicolas DATAS-TAPIE et de Madame Muriel ROSSI.

5. Désignation des membres du Conseil d'Administration du Collège de l'Arros

Monsieur le Maire et Madame Marie-Thérèse BRUZAUD sont désignés membres.

6. Désignation du représentant au Comité National d'Action Sociale

Monsieur Jean-Claude DELAS est désigné représentant du Conseil municipal au Comité National d'Action Sociale.

7. Désignation des représentants à l'association des communes forestières (1 titulaire et 1 suppléant)

Monsieur David PAMBRUN est désigné délégué titulaire et Monsieur Jean-Louis GABAS est désigné délégué suppléant.

8. Désignation des commissaires de la commission communale des impôts directs (6 titulaires + 6 suppléants)

Monsieur le Maire rappelle la liste des commissaires désignés en 2008 et propose une liste de personnes qui, après quelques ajustements est adoptée à l'unanimité comme suit, sachant que seule la moitié des propositions sera retenue par l'administration fiscale :

TITULAIRES :

- Jean-Claude DELAS
- Véronique LARRONDO
- Régis PIERROT
- Monique GAILHOU
- Blandine CARATY
- David PAMBRUN
- Marie-Thérèse BRUZAUD
- Jean-Louis GABAS
- René CHRISTAUD
- Dominique DUBARRY
- Cathy LACOMBE
- Francis ARTIGUE

SUPPLEANTS :

- Jacqueline SARRABERE
- Catherine HOWARD
- Frédéric PERRET
- Nicolas DATAS-TAPIE
- Muriel ROSSI
- Jean-René PUEL
- Joseph BETPOUEY
- Christophe SIMEON

- Raymond GAILHOU
- Martine SOUQUET
- Jean-François DUBARRY
- Jean-Paul ARTIGUE

9. Représentants à la commission d'appel d'offres (seule commission municipale obligatoire) : Le Maire + 3 conseillers municipaux.

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a aucune obligation d'instaurer des commissions dans les communes de cette taille. Il explique que lorsqu'il y a des commissions, les membres ont tendance à ne plus siéger au fil du temps et elles tombent en désuétude. Monsieur le Maire explique qu'il est préférable de faire des groupes de travaux ponctuels et de traiter le maximum de sujets en Conseil municipal sauf exception pour les projets donnés. Il n'y a appel d'offre qu'au-dessus de 210 000 € HT mais Monsieur le Maire propose de saisir la commission d'appel d'offres des 90 000€ HT. Monsieur le Maire, Messieurs Jean-Claude DELAS, Frédéric PERRET et Nicolas DATAS-TAPIE sont élus membres de la commission d'appel d'offres.

10. Désignation des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire, Messieurs Jean-Claude DELAS, David PAMBRUN, Francis ARTIGUE et Madame Jacqueline SARRABERE ont été élus membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

11. Désignation du représentant à l'association « Comité de jumelage Tournay – La Vraie Croix » (1 représentant en plus du Maire, membre de droit)

Outre Monsieur le Maire, Madame Véronique LARRONDO est élue représentant à l'unanimité.

12. Autorisation au Maire à signer les marchés à procédure adaptée

Il est envisagé un seuil de 15 000 € HT selon lequel le Maire est autorisé par le Conseil municipal à signer les marchés à procédures adaptée afin de pouvoir engager les dépenses courantes. Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE regrette que le montant soit si élevé et demande à avoir un montant plus bas car beaucoup de projets peuvent se décider jusqu'à 15 000 € HT. Après quelques échanges, le montant de 10 000 € est proposé par Monsieur le Maire et adopté avec 3 votes contre de Madame Muriel ROSSI, Monsieur Francis ARTIGUE et Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

13. Fixation du taux des indemnités à verser aux élus

Monsieur le Maire rappelle que peuvent prétendre à indemnité le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux délégués. Le maire a décidé d'attribuer les délégations suivantes :

- Premier Adjoint au Maire : Jean-Claude DELAS, chargé de la santé, du social et des travaux.
- Deuxième Adjointe au Maire : Monique GAILHOU, chargée du commerce, de l'artisanat et du tourisme.

- Troisième Adjoint au Maire : Marie-Thérèse BRUZAUD, chargée des écoles, de la vie associative et de la culture.
- Quatrième Adjoint au Maire : Régis PIERROT, chargé des sports, des loisirs et des animations.
- Conseiller municipal délégué : Jean-Louis GABAS, délégué à l'entretien communal.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal que l'indemnité du conseiller municipal délégué soit retranchée à hauteur de 50 % sur celle du Maire et à 50 % sur celles des 4 adjoints, puisque l'enveloppe globale est obligatoirement constante.

Il en résulte les taux d'indemnités suivants :

- Camille DENAGISCARDE, Maire : 40 % de l'indice 1015
- Jean-Claude DELAS, Premier Adjoint au Maire : 15,75 % de l'indice 1015
- Monique GAILHOU, Deuxième Adjoint au Maire : 15,75 % de l'indice 1015
- Marie-Thérèse BRUZAUD, Troisième Adjointe au Maire : 15,75 % de l'indice 1015
- Régis PIERROT, Quatrième Adjoint au Maire : 15,75 % de l'indice 1015
- Jean-Louis GABAS, conseiller municipal délégué : 6 % de l'indice 1015

Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE explique au Conseil qu'avec l'ancienne municipalité, le Maire reversait à chaque conseiller 500 € par an. Il rajoute que le Conseil municipal aurait pu modérer le montant des élus en temps de crise. Monsieur le Maire précise que Monsieur Jean-Louis GABAS est le seul conseiller municipal retraité, qu'il sera peut-être le plus sollicité des élus et que les agents sont satisfaits d'avoir un interlocuteur. La délibération est adoptée avec 2 voix contre de Monsieur Francis ARTIGUE et Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

FINANCES

14. Contribution au Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Monsieur le Maire rappelle que le Fonds de Solidarité Logement (FSL) permet de venir en aide aux personnes en difficulté pour accéder ou se maintenir dans un logement indépendant et décent. Il leur accorde des aides financières lorsqu'elles se trouvent dans l'impossibilité d'assumer le paiement des loyers, des charges et des frais d'assurance locative ainsi que le paiement des charges liés à la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphonique. La loi du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales prévoit la participation des communes au financement du FSL. Dans un souci de répartition équitable de cette charge, le Conseil Général propose une participation des communes en fonction du nombre d'habitants. Pour les communes de 500 à 2500 habitants, cette participation a été évaluée à 0,50 € / habitant, ce qui correspond à 619 € pour la commune de Tournay. La délibération est adoptée à l'unanimité.

15. Présentation du budget communal

Monsieur le Maire expose les différentes recettes et dépenses du futur budget communal et rappelle les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires et le travail de Madame Marie-Thérèse BRUZAUD sur ce sujet.

Monsieur David PAMBRUN explique qu'il est allé sur le site de l'Office National des Forêts et que c'est la commune qui décide du programme de coupe de bois. Monsieur le Maire répond que la commune est passive par rapport à l'ONF mais n'ayant pas de savoir, est souvent obligée de s'en remettre à l'ONF pour sa compétence technique.

Concernant la création d'un bâtiment pour le Service de Soins Infirmiers A Domicile, la commune a confié à l'ADAC une mission d'étude : L'ADAC avait interrogé la commune pour connaître les caractéristiques du projet et le coût était évalué à 240 000 € HT. Une fois le cahier des charges donné à l'ADAC, celle-ci a chiffré le projet à 350 000 € HT. Sur ce projet, la commune a déposé une demande de subvention au titre de la DETR à hauteur de 60 %. Aucune réponse n'a été apportée à la commune sur cette subvention, aucun loyer n'a été convenu, et l'apport de l'association SSIAD, initialement prévu à 100 000 € n'a pas été confirmé. Monsieur le Maire explique que cela fait beaucoup d'inconnues. D'autre part, la responsable du SSIAD Madame BROSSE vient d'indiquer que le SSIAD ne pourrait pas financer le projet à hauteur de 100 000€ de contribution à l'investissement. En faisant le tour des différents bâtiments communaux, Monsieur le Maire a identifié l'ancienne caserne des pompiers actuellement occupée par le comité des fêtes et l'association du jumelage. Il a ainsi proposé aux responsables du SSIAD l'idée de s'installer sur ce site, et le SSIAD y a répondu favorablement. Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE regrette d'abandonner le projet et de ne pas avoir demandé à la préfecture le sort réservé à la subvention demandée.

Monsieur le Maire donne lecture de la note adressée par l'ADAC, suite à l'entretien qu'il a eu avec son Directeur Monsieur TULSA. En ce qui concerne la place, un programme d'aménagement avait été fait il y a plusieurs années. La commune n'avait pas donné suite au motif que la priorité avait été donnée à l'école. Monsieur le Maire a découvert avec plaisir une étude sur la réhabilitation du gymnase chiffrée entre 520 000€ et 880 000 €. L'ADAC avait également été mandatée pour faire une étude sur un projet de salle multisport, évaluée à 4 820 000 €. Monsieur le Maire a rencontré le principal du collège car celui-ci est utilisé à 80 % par le sport scolaire. Le Conseil général a reconnu que le collège était le seul du département à pas avoir un gymnase adapté. Monsieur le Maire propose de faire étudier la possibilité de faire un gymnase simple et de rénover le gymnase actuel pour en faire une salle polyvalente pour les besoins non sportifs de la commune. Le Conseil général est d'accord sur le principe d'une telle approche. Une fois la faisabilité technique étudiée, y compris en intégrant la problématique du PPRI, il faudra alors examiner la question de la maîtrise d'ouvrage des différents travaux et celle de leur financement. Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE affirme que ce projet ne répond pas à une demande et que l'on ne répondra pas au besoin. Il rajoute qu'il faudrait un gymnase sportif avec une salle non sportive mais avec alternative sportive (mi culture mi sport). Monsieur le Maire indique qu'il faudra aussi intégrer la problématique du camping et de la piscine, et éventuellement une aire de camping-car.

Pour la maison de retraite, Monsieur le Maire explique que rien n'est fait mais que rien n'est impossible, car il devrait y avoir dans quelques mois un appel à projet de l'ARS et du Conseil Général sur un programme de 80 lits, et on peut espérer trouver des candidats intéressés, soit publics, soit privés, soit associatifs. Il ajoute que lorsque l'on parle de l'axe Tarbes/Bagnères, Tournay est concerné car faisant partie du bassin gérontologique de Tarbes. Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE affirme ne pas avoir les mêmes éléments.

16. Vote des taux de fiscalité locale

Le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'impositions en 2014.

	Bases estimées en 2014	Taux 2013	Taux 2014	Produit fiscal estimé 2014
Taxe d'habitation	1 892 000 €	16,63 %	16,63 %	314 640 €
Taxe foncière (bâti)	1 347 000 €	10,77 %	10,77 %	145 072 €
Taxe foncière (non bâti)	27 600 €	42,81 %	42,81 %	11 816 €
CFE	391 300 €	25,05 %	25,05 %	98 021 €
				569 549 €

La délibération fixant les taux ci-dessus est adoptée à l'unanimité.

17. Vote du budget communal

Monsieur le Maire donne lecture des grandes lignes du projet de budget primitif 2014. Considérant la volonté de l'équipe municipale de maintenir les taux de fiscalité en 2014, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

1. De donner son accord à un vote global du budget primitif communal 2014
2. D'adopter le projet de budget primitif communal 2014 de Tournay, présenté par chapitres, conformément aux chiffres ci-après :

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL		
	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	903 975,44 €	903 975,44 €
FONCTIONNEMENT	1 448 849,16 €	1 448 849,16 €
TOTAL	2 352 824,60 €	2 352 824,60 €

La délibération approuvant le budget aux sommes ci-dessus est adoptée avec les absences de Messieurs Francis ARTIGUE et Nicolas DATAS-TAPIE.

18. Présentation du budget assainissement

Monsieur le Maire explique qu'il n'y a pas d'observations particulières à avoir sur le budget assainissement, réalisé par comptable public.

19. Vote budget assainissement :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

1. De donner son accord à un vote global du budget primitif assainissement 2014,
2. D'adopter le projet de budget primitif assainissement 2014 de la commune de Tournay, présenté par chapitres, conformément aux chiffres ci-après :

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	177 067,99 €	177 067,99 €
FONCTIONNEMENT	69 114,29 €	69 114,29 €
TOTAL	246 182,28 €	246 182,28 €

La délibération approuvant le budget assainissement de la commune de Tournay est adoptée à l'unanimité.

URBANISME

20. Vente des parcelles B n°172 et 194 de Madame Jeanne-Clémence CLAVERIE par le Secours Populaire Français

Après avoir informé le Conseil municipal de la succession de Madame Jeanne-Clémence CLAVERIE, Monsieur le Maire propose de ne pas se porter acquéreur. La proposition est adoptée à l'unanimité.

21. Droit de préemption de la parcelle B n°1219 (2 rue du Rensou)

Après avoir informé le Conseil municipal de la possibilité pour la commune de préempter ladite parcelle, Monsieur le Maire propose que la commune n'exerce pas son droit de préemption. La proposition est adoptée à l'unanimité.

22. Droit de préemption de la parcelle E n°1059P (13 rue de la Fontaine)

Après avoir informé le Conseil municipal de la possibilité pour la commune de préempter ladite parcelle, Monsieur le Maire propose que la commune n'exerce pas son droit de préemption. La proposition est adoptée à l'unanimité.

23. Demande d'acquisition d'une parcelle communale par Monsieur et Madame ELOY Jean-Marc (parcelle B n°820)

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal de la lettre reçu par Monsieur et madame ELOY. Il rappelle le contexte de la demande d'acquisition et propose de vendre la parcelle de 539 m² au prix de 58 €/m² soit 31 262 €. La délibération est adoptée avec l'abstention de Madame Muriel ROSSI et les voix contre de Messieurs Francis ARTIGUE et Nicolas DATAS-TAPIE.

24. Demande d'acquisition d'une parcelle communale par Monsieur et Madame SALILLAS (parcelle B n°812)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune avait sollicité les services de France Domaines alors qu'il n'y a pas d'obligation de ce type pour les communes en dessous de 2000 habitants). La valeur de la parcelle avait été estimée à 67,20€/m². Monsieur SALILLAS avait proposé d'acheter le terrain à un prix de 58 €. La commune avait répondu qu'elle ne souhaitait pas vendre la parcelle à ce prix-là car inférieur à l'estimation. Monsieur le Maire précise que ce montant est inférieur de seulement 13% à l'évaluation domaniale. Il propose de vendre la parcelle de 521 m² au prix de 58 €/m² soit 30 218 €. Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE et Monsieur Francis ARTIGUE regrettent que la commune se débarrasse d'espaces verts. Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE

propose de faire un appel à candidatures pour l'achat des terrains. La délibération est adoptée avec les 3 voix contre de Madame Muriel ROSSI et de Messieurs Francis ARTIGUE et Nicolas DATAS-TAPIE.

25. Convocation en bornage

Monsieur le Maire fait état d'une convocation au bornage sur une parcelle communale et propose que Monsieur Jean-Louis GABAS représente la commune. La proposition est adoptée à l'unanimité.

TRAVAUX

26. Mission d'étude de l'Agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités des Hautes-Pyrénées

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il va demander à l'ADAC 65, en application du budget qui vient d'être voté, de refaire l'étude SSIAD sur le nouveau site, de reprendre l'étude du gymnase selon le nouveau scénario évoqué et de réactualiser l'étude sur l'aménagement de la place d'Astarac à partir des études antérieures.

27. Travaux de réfection des portes cassées à la Salle Polyvalente

Monsieur le Maire informe le Conseil que des portes ont été cassées lors d'une soirée organisée par l'association Tournay Sports. Le montant du préjudice a été chiffré à 825 € TTC. Monsieur Frédéric PERRET est d'accord pour que l'association prenne en charge le montant des travaux.

28. Travaux de réparations des ardoises de la salle polyvalente

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal d'un devis du 21 janvier 2014 réalisé par l'entreprise DUBARRY. Monsieur Frédéric PERRET explique qu'il serait mieux de refaire un devis sans enlever les ardoises derrière la salle des fêtes et en mettant des ardoises devant même si elles ne sont pas de la même couleurs. Le devis sera revu sur ces bases.

29. Mise aux normes de l'éclairage de sécurité de la salle polyvalente

Après avoir fait état de 2 devis concernant le sujet, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise NOGUES au prix de 1 560,87 € HT. La proposition est adoptée à l'unanimité.

30. Travaux de revêtement polyester de la piscine

Monsieur Jean-Claude DELAS informe le Conseil municipal qu'il a été voir le petit bassin avec Monsieur LODRAGO et qu'il a été constaté que le liner n'était plus en état d'usage et qu'il fallait le changer. Ce sera un revêtement définitif avec un cout de 3 780 € TTC. Dans le même temps, tous les skimmers se font affaîssés, entraînant une surconsommation d'eau importante. La proposition est adoptée à l'unanimité.

31. Aménagement des bureaux de la mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il semblerait nécessaire d'aménager un bureau pour le Maire et les adjoints pour recevoir dans des conditions correctes. Il s'agirait d'utiliser le bureau dans lequel sont actuellement les secrétaires, de rouvrir la porte donnant sur le couloir, d'habiller en bois les baies vitrées de ce bureau et de reconstituer un placard. Deux propositions ont été reçues, une de Monsieur GENTY et une de Monsieur VIGNES à Bordes ne pouvant répondre à la consultation. Le montant prévu pour les travaux est évalué à 1988,40 € HT pour la porte et 2 953 € HT pour les placards, et de 6000 € HT pour l'habillage bois. La proposition est adoptée à l'unanimité.

32. Aménagement portail ancien local Garceau

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la situation actuelle du local, occupé par le camion de l'entreprise SITA et qu'il convient d'aménager, tout en négociant avec cette entreprise le loyer du local. Dans le même temps, Monsieur le Maire constate que la commune occupe un local de la communauté des communes à titre gratuit pour les ateliers municipaux, cela fait un revenu en moins pour la communauté. Les ateliers municipaux pourraient donc déménager à l'ancien local Garceau. Pour ce qui est de l'aménagement du local, Monsieur Frédéric PERRET juge les devis excessifs et propose de les négocier avec le fournisseur. La proposition est adoptée à l'unanimité.

33. Mise aux normes d'accessibilité de la rue du Gabastou

Monsieur le Maire donne lecture de la notice explicative du dossier de la mise aux normes d'accessibilité de la rue du Gabastou. Ce dernier rappelle qu'il a eu le secrétaire général de la préfecture qui lui a dit que la subvention risquait de passer de 28 000 à 14 000 €. Monsieur le Maire propose de donner suite à cette opération lancée le 10 février 2014. La proposition est adoptée à l'unanimité.

34. Mise en sécurité des installations électriques de la Gendarmerie de Tournay

Monsieur le Maire informe le Conseil d'un courrier de la Gendarmerie expliquant que les installations électriques ne sont pas aux normes et qu'il convient de procéder à une mise en sécurité. La Gendarmerie ont fait parvenir le devis de leur prestataire habituel (NAUEL ELEC pour 1 560,42 € HT) et la commune a demandé à l'entreprise NOGUES de faire un autre devis (2 686,83 € HT) Monsieur Frédéric PERRET va vérifier les devis car la différence de montant est importante.

SERVICES MUNICIPAUX

35. Réparation d'un véhicule communal

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que divers devis du garage SIMEON pour la réparation de véhicules communaux ont été transmis à la mairie. Les propositions de réparation ont été approuvées à l'unanimité.

36. Remplacement d'un véhicule communal

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de changer le Citroën C15 orange utilisé par les services techniques communaux. Une proposition a été faite par le garage SIMEON pour un Renault KANGOO au prix de 4 900 € TTC. La proposition est approuvée à l'unanimité.

37. Acquisition de matériels pour les services techniques de la commune (tracteur, tondeuse, nettoyeur haute pression et taille-haie)

Monsieur Jean-Louis GABAS donne lecture au Conseil municipal de l'ensemble des besoins des services techniques municipaux : tracteur, tondeuse, nettoyeur haute pression et taille-haie. Pour le tracteur, d'autres devis doivent être demandés et seront présentés au prochain conseil municipal. La proposition est approuvée à l'unanimité pour la tondeuse auto portée fournie par AGRIVISION au prix de 3 800 € TTC et les autres outils fournis par la SARL SOULE au prix de 1 619,99 € HT.

38. Création de 2 postes d'agent administratif en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la situation actuelle et la non nécessité d'avoir un informaticien à temps complet dans la commune. Il est donc proposé d'embaucher deux agents administratifs de 20h à compter du 5 mai 2014 : Sergine GRIESMAR et Annie MOSER. La proposition est approuvée à l'unanimité.

ASSOCIATIONS

39. Bilan de l'association du jumelage

Monsieur le Maire dresse le bilan de l'association du jumelage. Il explique qu'il reste des membres actifs qui ont l'intention de relancer l'association.

SOCIAL

40. Présentation du budget du Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que chaque commune est tenue d'avoir un Centre Communal d'Action Sociale et d'y consacrer un budget. Il rajoute que les années précédentes ce budget n'était pas très conséquent et que le CCAS n'avait à traiter que des besoins ponctuels. Il est proposé de voter un budget reprenant les excédents du précédent exercice, budget qui sera abondé par une subvention municipal si les besoins se font sentir.

41. Vote du budget du Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré, décide:

1. De donner son accord à un vote global du budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale 2014,
2. D'adopter le projet de budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale 2014, présenté par chapitres, conformément aux chiffres ci-après :

BUDGET PRIMITIF CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE		
	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	0 €	0 €
FONCTIONNEMENT	1 020,44 €	1 020,44 €
TOTAL	1 020,44 €	1 020,44 €

La délibération approuvant le budget primitif 2014 du CCAS de Tournay est adoptée à l'unanimité.

42. Demande de financement pour une classe USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré)

Le Président du CCAS informe le Conseil d'Administration du Centre communal d'Action Sociale d'une demande de financement pour une classe USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) d'un élève de la commune de Tournay scolarisé à Sinzos. Le projet consiste à proposer aux élèves deux journées de cours desquelles ils feront ensemble l'expérience de la vie associative et citoyenne autour de l'organisation d'une rencontre sportive scolaire. Afin de limiter la participation des familles et de permettre à tous les enfants de participer à ce projet, il est proposé au Conseil d'administration d'autoriser une aide exceptionnelle de 25 € par enfant soit un coût total de 25 €.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'accorder une aide exceptionnelle de 25 € à l'Ecole de Sinzos et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes découlant de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Concernant les travaux proposés par l'Office National des Forêts, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les propositions de travaux pour un montant de 7 650 € HT et accepte l'état d'assiette 2014.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une demande d'un vidéoprojecteur pour l'école primaire. Monsieur le Maire charge Madame Marie-Thérèse BRUZAUD de vérifier le besoin de l'école.

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la lettre de Monsieur BREARLEY et de l'incertitude quant à l'échange des chemins. Il charge des conseillers municipaux d'aller étudier le problème avec la personne concernée.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal d'une lettre de Madame Muriel ROSSI faisant part de sa démission comme placière du marché. Monsieur le Maire propose que ce soit Madame Monique GAILHOU, adjointe au Maire en charge du commerce qui s'occupe des demandes nouvelles et de désigner un agent communal en tant que placier et en l'occurrence Madame Nicole LAFFAILLE.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal d'une lettre reçue de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Président sortant de l'association du comité des fêtes de Tournay, l'informant de sa démission de la présidence de celui-ci.

Le problème de la cantine scolaire est évoqué.

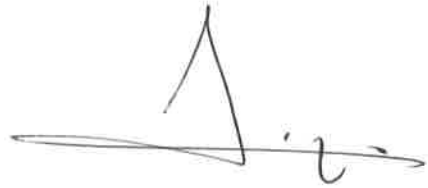
La séance est levée à 0h20.

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gailhou', with a long horizontal stroke extending to the left.

Monique GAILHOU

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Denagiscarde', with a large triangular shape above the main line of the signature.

Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2014

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2014**

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Réunis le 1^{er} juillet 2014, les membres du Conseil municipal de la commune de Tournay approuvent le procès-verbal du Conseil municipal du 30 avril 2014.

Camille DENAGISCARDE, Maire,

Jean-Claude DELAS, Premier Adjoint au Maire,

Monique GAILHOU, Deuxième Adjointe au Maire,

Marie-Thérèse BRUZAUD, Troisième Adjointe au Maire,

Régis PIERROT, Quatrième Adjoint au Maire,

Jean-Louis GABAS,

Jacqueline SARRABERE,

Véronique LARRONDO,

Frédéric PERRET,

Catherine HOWARD,

David PAMBRUN,

Blandine CARATY,

Francis ARTIGUE,

Muriel ROSSI,

Nicolas DATAS-TAPIE,

